

Récitation de la prière : « O bon et très doux Jésus.... » devant un crucifix : *confession, communion et prière* (2).

Tout fidèle qui a fait « l'Acte héroïque de charité » : *confession, communion, visite et prière*.

Confrérie du saint Rosaire : récitation du *rosaire entier* (15 dizaines même séparées) dans la journée pour le triomphe de l'église, *confession, communion et visite*.

Tertiaires franciscains : récitation de la *couronne franciscaine*.

20 CHAQUE SEMAINE

Pour avoir regardé, chaque jour de la semaine, la sainte hostie, à l'élévation ou pendant l'exposition, en disant au moins une fois : « Mon Seigneur et mon Dieu » : *confession et communion*.

Apostolat de la prière, 1er degré : *confession, communion, heure d'adoration en commun et prière*.

Apostolat de la prière, 3e degré : *confession, communion réparatrice, visite et prière*.

Congrégation de la sainte Vierge : *confession et communion ; assistance à l'assemblée, visite et prière* dans la chapelle de la congrégation.

Adoration hebdomadaire du T. S. Sacrement : *confession et communion*.

Tous les lundis

Tout fidèle qui a fait « l'Acte héroïque de charité » : *visite et prière ; assistance à la messe le lundi (ou, si on ne le peut, le dimanche)*.

(2) Dans cette prière, après « que le prophète David », il faut dire : « vous appliquait déjà en les mettant dans votre bouche » (et non « vous faisait déjà dire » comme on lit dans plusieurs livres imprimés avant 1880).

Tout fidèle qui a fait vœux franciscains, pendant l'exposition et communion.

Tout fidèle qui a fait vœux de Scapulaire rouge de la Passion, pendant la méditation sur la Passion et communion.

30

Deux

Confrérie du saint et de la Vierge : *communion, visite et prière*.

Scapulaire bleu : 10 (10 lieux saints de Palestine) : *prière ; 20 (indulgences et communion ; visite et prière)*.

Propagation de la foi : *communion ; visite et prière*.

Deux

Confrérie de saint Joseph : *visite et prière à l'adoration*.

Un

Apostolat de la prière : *visite et prière*.

Prenez

Adoration nocturne de la sainte Vierge : *communion et prière*.

(3) Quand on est empêché de faire la prière le dimanche suivant.